

ENVOI n° 183

# RÉPERTOIRE NOTARIAL

## Notice aux souscripteurs

Les éditions LARCIER vous adressent :

### BANQUE-CARREFOUR DES ENTREPRISES

par

**Sandra WAUTERS**

*Licenciée en droit et en notariat*

La loi du 16 janvier 2003 (*Mon. b.*, 5 févr. 2003) a jeté un pavé dans la mare des anciennes institutions du Registre du commerce, de l'Artisanat, des Chambres des Métiers et Négoces, ... toutes institutions qui semblaient immuables.

La création de la Banque-Carrefour des Entreprises et des Guichets d'Entreprises répond à l'objectif de simplification administrative et de «collecte unique des données». Cette création va de pair avec la modernisation des services publics et l'introduction de l'e-gouvernement.

Pour l'entreprise, qu'elle soit personne – physique ou morale –, la simplification administrative se situe à deux niveaux : d'une part, un numéro d'identification unique – le numéro d'entreprise –, qu'elle utilisera dans ses contacts avec tous les services publics et, d'autre part, le droit, garanti par la loi, de ne plus communiquer qu'une seule fois les données d'identification la concernant aux services publics.

Dans ce cadre, le notaire dispose désormais de la faculté de déposer les actes de sociétés sous forme de dépôt électronique – l'e-dépôt –. Actuellement limité aux actes de constitution de sociétés, celui-ci sera étendu, fin 2008, aux actes de modification des statuts.

De nombreuses dispositions de la loi étant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, voire, pour certaines d'entre elles, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, on dispose à présent de suffisamment de recul que pour pouvoir en tirer plusieurs enseignements, même si quelques questions se posent encore.

Le commentaire détaillé rédigé par Madame Wauters devrait permettre aux spécialistes du droit des sociétés (notamment) – dont les notaires, intermédiaires souvent indispensables –, de se familiariser avec les nouvelles procédures et compétences des tribunaux et des guichets d'entreprises.

Des tableaux comparatifs et explicatifs de l'utilisation des formulaires accompagnent le traité et proposent au praticien de précieuses informations pratiques.

*Pour un classement correct dans la collection, prendre :*

Classeur *Tome XII – Droit commercial 1\**

- Retirer au début du classeur, les pages de Direction et le traité du «Registre du commerce et de l'artisanat».
- Insérer la nouvelle page cartonnée de Direction (avec, au verso, l'état récapitulatif du tome XII) et, à sa suite, le traité «Banque-Carrefour des Entreprises», objet du présent envoi.

# PRINCIPES DE DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ

par

**Dominique MOUGENOT**

*Juge au Tribunal de commerce de Mons  
Maître de conférences aux F.U.N.D.P. Namur*

Le présent ouvrage tente de faire le tour de notre système judiciaire en matière civile, en faisant état de ses tendances actuelles, tant sur le plan légal que doctrinal ou jurisprudentiel. L'auteur a élaboré son commentaire à partir du syllabus utilisé pour son cours aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur. Il s'agit d'une synthèse, qui se veut claire et didactique, adressée avant tout à des non-praticiens de la procédure judiciaire. Ainsi, le traité est-il émaillé de nombreux exemples destinés à expliciter et rendre plus concrets les principes exposés.

L'ouvrage est divisé en trois parties.

La première partie du traité aborde les principes généraux et certains concepts de base du droit judiciaire. L'auteur y expose les fondements classiques de la procédure, tels que le procès équitable, le principe dispositif ou le principe du contradictoire, mais aussi certains autres principes d'émergence plus récente, tels la loyauté procédurale, l'économie de procédure ou la concentration. Les nullités et les délais sont aussi abordés. Enfin, cette partie donne un rapide aperçu des différents «métiers» de la justice ainsi que des modes alternatifs de règlement des conflits.

La deuxième partie du traité envisage les règles de compétence. Outre une définition des concepts, elle aborde les critères et les mécanismes de règlement des conflits de compétence. Elle mentionne également quelques-unes des compétences les plus emblématiques des différentes juridictions, en ce compris les présidents des tribunaux.

La troisième et dernière partie du traité examine les règles de procédure, en suivant l'ordre chronologique du déroulement d'un procès. Ici aussi, l'auteur est attentif aux questions les plus récentes qui agitent le monde judiciaire, telles que la lutte contre l'arriéré judiciaire, le respect de l'impartialité du juge, la revalorisation du premier degré de juridiction ou la diminution du coût de la justice...

Au terme de sa consultation, le lecteur devrait pouvoir mieux comprendre les arcanes du monde judiciaire, le déroulement d'une procédure et puiser dans cet ouvrage les références qui lui permettront de poursuivre des recherches plus approfondies sur un point précis.

*Pour un classement correct dans la collection, prendre :*

Classeur *Tome XIII – Procédure notariale 6\**

- Vider complètement le contenu du classeur et le transférer dans le nouveau classeur *Tome XIII – Procédure notariale 7\**, objet du présent envoi.

Classeur *Tome XIII – Procédure notariale 5\**

- Retirer du classeur, l'intercalaire «Arbitrage/Nouveau règlement CEPANI» et le «Formulaire de l'arbitrage», et les placer au début du classeur *Tome XIII – Procédure notariale 7\**.
- Vider le reste du classeur et le transférer au début du classeur 6\*.

Classeur *Tome XIII – Procédure notariale 4\**

- Retirer complètement le contenu du classeur et le transférer dans le classeur 5\*.

Classeur *Tome XIII – Procédure notariale 3\**

- Retirer du classeur, le traité «Distribution par contribution» et le placer au début du classeur 5\*.
- Retirer ensuite les traités suivants : «Règlement collectif de dettes»; «Procédure sommaire d'injonction de payer» et «Offres de paiement et consignation», et les transférer dans le classeur 4\*, laissé temporairement vide.

Classeur *Tome XIII – Procédure notariale 2\**

- Retirer du classeur, le «Formulaire de la Saisie immobilière» et le placer au début du classeur 3\*.

Classeur *Tome XIII – Procédure notariale 1\**

- Retirer définitivement du classeur les pages de Direction et le livre 0 «Acquiescement»
- Au début du classeur, insérer la nouvelle page cartonnée de Direction (avec, au verso, l'état récapitulatif du tome XIII) et, à sa suite, le traité «Principes de droit judiciaire privé», objet du présent objet.

*Pour un récapitulatif de l'ensemble du tome XIII,  
reportez-vous à l'Etat inséré au début du classeur «Procédure notariale\*».*

*Le présent envoi sera intégré sur le site internet du Répertoire Notarial dans les prochaines semaines.*

*pour rappel : voy. <http://rni.larcier.be>*

*(si vous avez perdu votre code d'accès au site Rni ou si vous rencontrez des problèmes de classement de votre collection,  
vous pouvez contacter Martine De Vos au 010/48.25.70)*

## ***À PARAÎTRE PROCHAINEMENT***

**L'ordre**

**Location immobilière et TVA**

**Les droits de succession / classeur III**

A. JACOBS      M. JEZIERSKI  
Editeur      Directeur éditorial  
LARCIER  
Editeur

M. RENARD-DECLAIRFAYT  
G. de LEVAL  
J.-Fr. TAYMANS  
Directeurs